



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du mercredi 15 février 2023, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Damien Bertschy, Président.

---

**Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 17 membres du Conseil général.

Absents excusés

Didier Barth  
Jérôme Benoit

Absent non excusé

-

Poste vacant

0

**Monsieur le Président Damien Bertschy** constate que l'ordre du jour, auquel il ajoute le point n°4, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2022,
2. Demande d'un crédit de fr. 101'500.-- permettant la réfection de l'escalier reliant le temple à la pharmacie,
3. Demande d'un crédit de fr. 49'000.-- permettant la création de places de parc publiques au Petit-Bois,
4. Courrier.

### 1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2022

---

**Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet le procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

### 2. Demande d'un crédit de fr. 101'500.-- permettant la réfection de l'escalier reliant le temple à la pharmacie

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Jean-Marc Robert** annonce que le groupe PDI a étudié la proposition du Conseil communal et trouve toujours très judicieux de poursuivre la lancée de rénover un escalier par législature afin de garantir un village agréable pour ceux qui le parcourent à pied. Le Parti Démocratique Indépendant accueille de ce fait favorablement ce crédit comme proposé.

**Monsieur Dominik Fässler** indique que le Parti Libéral-Radical est d'accord avec le crédit de fr. 101'500.--. En effet, il est important d'effectuer cette réfection étant donné qu'il y a beaucoup de passage à cet endroit, notamment en raison de la présence de la crèche et des petits commerces dans le secteur.

**Monsieur Dimitri Maire** relève que le Parti Socialiste et Libre a pris connaissance du projet de rénovation de l'escalier qui mène à la pharmacie. Il souligne que l'escalier sera fait en granit et ce qu'il apprécie particulièrement est que la conduite d'eau usée sera refaite en même temps. Le PSL relève que le projet de rénover un escalier par législature est ainsi respecté.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

### **3. Demande d'un crédit de fr. 49'000.-- permettant la création de places de parc publiques au Petit-Bois**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre la discussion générale.

**Madame Brigitta Gutmann** indique que la proposition de mettre à disposition plus de places de parc pour les habitants du haut du village a suscité une discussion intense au sein du groupe Socialiste et Libre. Les membres de ce parti ont bien réfléchi à la nécessité de faire de nouvelles places de stationnement, étant donné que le parc situé vis-à-vis de l'ancien cabinet médical est public. Comme la préférence du Parti Socialiste et Libre va plutôt vers la mobilité douce, il est plutôt préférable que les humains utilisent les transports publics au lieu du transport individuel. Les arguments pertinents qui ont fait que cette proposition ait été acceptée par le groupe PSL, malgré tous ces points contre, sont les mesures hivernales et le besoin de places à disposition en cas d'enneigement.

**Monsieur Alexis Maire** annonce que le groupe PLR sera majoritairement favorable à ce crédit pour des places de parc publiques au Petit-Bois. Il répond en partie au problème de stationnement au haut du village.

Personnellement, Monsieur Alexis Maire émettrait deux réserves :

1. Il ne pense pas que ce soit aux collectivités publiques de régler le problème de stationnement des privés.
2. Au vu de l'échéancier des investissements avec de nombreux projets utiles pour une plus grande majorité d'habitants ponliers, il peine à comprendre la priorité de ce projet. Il ne souhaiterait pas que l'on commence à prioriser les investissements pour régler uniquement les soucis des habitants les plus revendicateurs.

**Monsieur Vincent Robert** relève que le groupe PDI accueille favorablement le projet soumis ce soir. Bien que la tendance actuelle est d'éliminer la mobilité individuelle au moyen des voitures, la population ponlière réclame de pouvoir se déplacer et se parquer aisément.

Alors que le bas du village est bien doté en stationnement, le milieu et le haut en manquent cruellement. Toutes ces petites choses mises bout à bout font qu'un village est attractif ou l'est moins.

Il paraît important d'encore améliorer l'attractivité de notre village et ces places de stationnement supplémentaires seront un atout pour que le parc locatif ponlier soit bien rempli.

Chaque habitant qui vient s'établir dans la commune a le droit d'avoir certaines facilités et cela s'inscrit dans une période durant laquelle la démographie a plutôt tendance à baisser dans les villages pour se concentrer dans les villes.

